

A light blue map of the province of Quebec is centered in the upper half of the page. The map shows the outline of the province, including the Gulf of St. Lawrence and the Saguenay Fjord. The background of the entire page consists of horizontal stripes in shades of yellow and gold.

L'organisation municipale et régionale au Québec en 2010



Québec 

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2010

ISBN 978-2-550-60150-0 (imprimé)

ISBN 978-2-550-60149-4 (PDF)

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé
que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation
des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

L'organisation municipale	5
Le palier local	5
Les municipalités locales	5
Les arrondissements	7
Les agglomérations	7
Les villages nordiques	10
Le palier supralocal	12
Les municipalités régionales de comté	12
Les communautés métropolitaines	13
L'Administration régionale Kativik	14
<hr/>	
L'organisation régionale	15
Les conférences régionales des élus	15
<hr/>	
Les instances de concertation	16
La Table Québec-municipalités	16
Les associations municipales	16
La Table Québec-régions	16
Le Comité des partenaires de la ruralité	16

L'ORGANISATION MUNICIPALE

LE PALIER LOCAL

Les municipalités locales

1135 municipalités

221 régies par la Loi sur les cités et villes

891 régies par le Code municipal

14 régies par la Loi sur les villages nordiques
et l'Administration régionale Kativik

9 régies par la Loi sur les villages cris et le village naskapi

Une municipalité locale est formée d'un territoire et des habitants et contribuables de celui-ci. Elle est dirigée par un conseil composé d'un maire et de conseillers, tous élus parmi la population du territoire. Le nombre de conseillers varie selon les municipalités.

Les municipalités locales par strate de population

Strate de population	Nombre de mun.	% de mun.	Population totale	% de la population
Moins de 2 000 hab.	751	66 %	654 687	8 %
De 2 000 à 9 999 hab.	278	25 %	1 140 050	15 %
De 10 000 à 24 999 hab.	54	5 %	836 747	11 %
De 25 000 à 99 999 hab.	33	3 %	1 437 583	18 %
100 000 hab. et plus	10	1 %	3 705 964	48 %
Total	1 126	100 %	7 775 031	100 %

Source : Décret de population 2010, n° 1334-2009, *Gazette officielle du Québec*, 20 janvier 2010.

Notes

- 1- Le gouvernement ne décrète pas de données de population pour les territoires des villages cris et naskapi.
- 2- Cette compilation ne comprend pas la population (2123 hab.) des territoires non organisés (96).

Le partage des responsabilités quant à la fourniture de services par le gouvernement et les municipalités

Services	G	M	Services	G	M
Santé et services sociaux	✓		Sécurité incendie		✓
Solidarité sociale	✓		Eau potable		✓
Habitation	✓	✓	Assainissement des eaux		✓
Éducation	✓		Matières résiduelles		✓
Réseau routier	✓	✓	Loisirs et culture	✓	✓
Transport en commun	*	✓	Parcs et espaces verts	✓	✓
Service de police	✓	✓	Aménagement du territoire et urbanisme		✓

* Dans la région métropolitaine de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport a notamment pour mission d'accroître les services de transport collectif.

Données financières des municipalités locales par strate de population

Strate de population	% d'endettement net	RFU* per capita	Dépenses de fonctionnement per capita
Moins de 2 000 hab.	1,31	85 493 \$	1 074 \$
De 2 000 à 9 999 hab.	1,76	86 617 \$	1 176 \$
De 10 000 à 24 999 hab.	2,29	97 802 \$	1 662 \$
De 25 000 à 99 999 hab.	2,74	82 180 \$	1 312 \$
100 000 hab. et plus	2,89	88 933 \$	1 981 \$

* RFU : richesse foncière uniformisée

Source : Profil financier des municipalités 2009

Les arrondissements

43 arrondissements dans le territoire de 8 municipalités locales

Grenville-sur-la-Rouge • Lévis • Longueuil • Métis-sur-Mer
Montréal • Québec • Sherbrooke • Saguenay

L'arrondissement est une instance de représentation, de décision et de consultation proche des citoyens, instituée pour préserver les particularités locales et pour gérer localement les services de proximité.

Le conseil d'arrondissement voit notamment à administrer certains services locaux, à consulter la communauté sur les règlements d'urbanisme et à faire des recommandations pour l'arrondissement au conseil municipal.

Les agglomérations

Les 11 agglomérations

Cookshire-Eaton • La Tuque • Les Îles-de-la-Madeleine
Longueuil • Mont-Laurier • Montréal • Mont-Tremblant
Québec • Rivière-Rouge • Sainte-Agathe-des-Monts
Sainte-Marguerite–Estérel

Les agglomérations sont formées de 41 municipalités locales qui sont liées aux fins de l'exercice de compétences d'intérêt commun. Pour exercer ces compétences, la municipalité centrale de chaque agglomération a un conseil d'agglomération formé de représentants des autres municipalités liées de la même agglomération.

Les compétences d'agglomération*

- Services de police, de sécurité civile et de sécurité incendie
- Évaluation municipale
- Transport collectif des personnes
- Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
- Alimentation en eau et assainissement des eaux
- Élimination et valorisation des matières résiduelles

* Liste non exhaustive. Les compétences varient d'une agglomération à l'autre selon la loi.

Les 10 grandes villes ou agglomérations de 100 000 habitants et plus

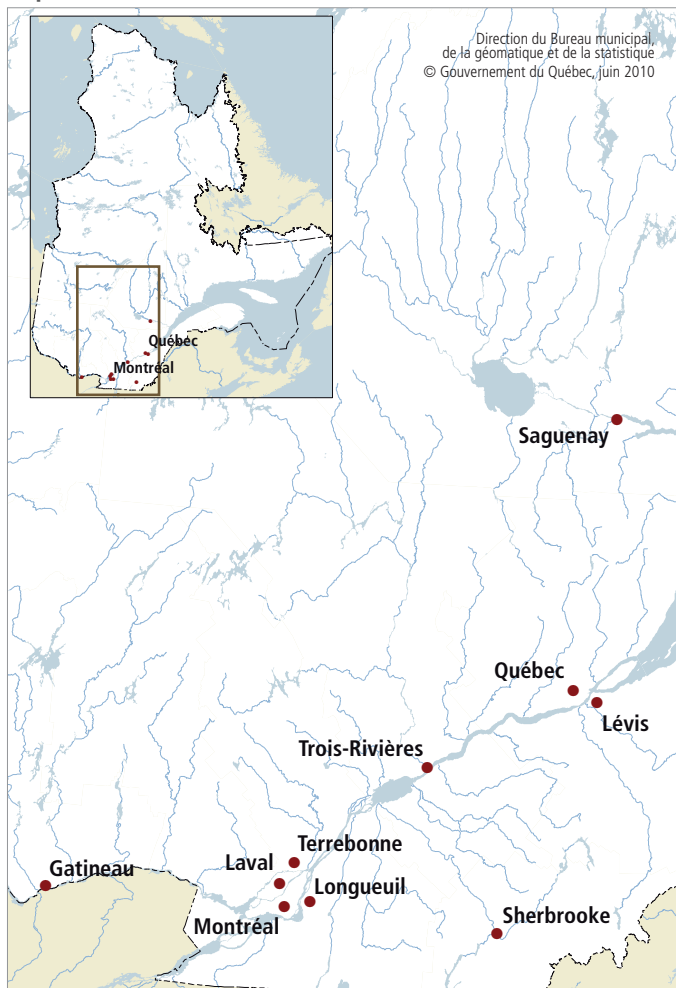
Gatineau • Laval • Lévis • Longueuil • Montréal • Québec
Saguenay • Sherbrooke • Trois-Rivières • Terrebonne

53 % de la population

62 % des emplois

64 % des dépenses municipales locales

Les 10 grandes villes ou agglomérations de 100 000 habitants et plus



Les villages nordiques

Une municipalité de village nordique a essentiellement les mêmes pouvoirs et compétences que les autres municipalités locales. Il y a, par contre, certains éléments qui les distinguent, notamment au chapitre des élections, de la fiscalité et du personnel municipal.

La population des 14 villages nordiques

Akulivik	548	Kuujuaq	2 336
Aupaluk	192	Kuujuarapik	603
Inukjuak	1 735	Puvirnituaq	1 532
Ivujivik	370	Quaqtaq	333
Kangiqsualujuaq	767	Salluit	1 364
Kangiqsujuaq	634	Tasiujaq	256
Kangirsuk	489	Umiujaq	441

Total : 11 600 habitants

Les 14 villages nordiques



LE PALIER SUPRALocal

Les municipalités régionales de comté

87 MRC + 14 villes et agglomérations ayant des compétences de MRC

Le territoire des MRC recouvre celui de 1101 municipalités locales ainsi que des territoires non organisés (TNO) qui ne font pas partie de municipalités locales. Leurs populations sont celles des municipalités locales et des TNO.

La MRC est dirigée par un conseil formé du maire de chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC ainsi que de tout autre représentant d'une municipalité locale selon ce que prévoit le décret constituant la MRC. Le conseil est dirigé par un préfet. Celui-ci est élu par les membres du conseil parmi ceux d'entre eux qui sont maires. Le conseil peut aussi décider que le préfet est élu par les citoyens de la MRC. Actuellement, 13 préfets sont élus au suffrage direct.

Les MRC par strate de population

Strate de population	Nombre de MRC	% de MRC	Population totale	% de la population
Moins de 10 000 hab.	5	6	29 121	1
De 10 000 à 49 999 hab.	61	70	1 597 522	45
De 50 000 à 99 999 hab.	13	15	885 393	25
100 000 hab. et plus	8	9	1 042 945	29
Total	87	100	3 554 981	100

Source : Décret de population 2010, n° 1334-2009, *Gazette officielle du Québec*, 20 janvier 2010.

Des compétences des MRC

- Aménagement du territoire
- Confection de rôles d'évaluation; vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles et du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Mise sur pied et soutien des centres locaux de développement
- La MRC agit dans les TNO comme si elle était une municipalité locale

Les communautés métropolitaines

2 communautés métropolitaines : Montréal (CMM) et Québec (CMQ)

Les communautés métropolitaines ont pour mission d'assurer une plus grande cohérence dans la planification et la gestion du développement des régions qu'elles couvrent grâce à une vision partagée par l'ensemble des municipalités qui les composent.

Elles regroupent presque toutes les municipalités d'une même région métropolitaine de recensement.

CMM	CMQ
<ul style="list-style-type: none">• 82 municipalités• 3838 km²• 3,7 millions d'habitants : 73 % à Montréal, Longueuil et Laval (agglomérations)• Conseil composé de 28 personnes des municipalités membres. Le maire de Montréal en est d'office le président.	<ul style="list-style-type: none">• 28 municipalités• 3347 km²• 744 172 habitants : 91 % à Québec et Lévis• Conseil composé de 17 personnes des municipalités membres. Le maire de Québec en est d'office le président.

Des compétences des communautés métropolitaines

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Développement artistique et culturel
- Équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain
- Transport en commun
- Planification de la gestion des matières résiduelles
- CMM : Logement social, assainissement de l'atmosphère et de l'eau
- CMQ : Développement touristique

L'Administration régionale Kativik

L'ARK touche les habitants du territoire situé au nord du 55^e parallèle, à l'exception d'une communauté crie, ainsi que les habitants des villages nordiques et du village naskapi.

Les structures de l'ARK comprennent un conseil et un comité administratif. Le conseil s'occupe de la gestion des affaires de l'administration régionale et le nombre de conseillers qui y siègent correspond au nombre de municipalités. Le comité administratif, pour sa part, est chargé de l'administration courante et d'autres fonctions particulières.

Des compétences de l'ARK

- Administration locale
- Service de police
- Transports
- Communications
- Formation de la main-d'œuvre

L'ORGANISATION RÉGIONALE

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS

21 conférences régionales des élus : une par région administrative, 3 en Montérégie, 3 dans le Nord-du-Québec

Instance régionale de concertation et de planification, la CRE est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

Sa mission est de promouvoir et de soutenir le développement régional dans plusieurs secteurs d'activité, de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu et d'assumer la planification du développement régional.

La CRE est dirigée par un conseil d'administration. Celui-ci est formé, selon les cas, des préfets, de maires et de conseillers municipaux. Ceux-ci peuvent nommer des membres additionnels dont le nombre ne peut excéder le tiers de l'ensemble des membres du conseil. Ces membres additionnels sont issus des milieux de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science.

Les principaux mandats des CRE

- Favoriser la concertation des partenaires dans la région
- Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région
- Donner des avis au ministre sur le développement de la région
- Conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement ou pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales

LES INSTANCES DE CONCERTATION

La Table Québec-municipalités

Instance privilégiée de consultation et d'échanges du gouvernement avec le milieu municipal. Composée du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que des représentants de la FQM, de l'UMQ et de la Ville de Montréal.

Les associations municipales

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

L'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Bien que les municipalités locales et les MRC puissent être membres de l'une ou l'autre des associations, la FQM représente davantage les MRC et les municipalités rurales tandis que l'UMQ représente davantage les municipalités urbaines.

La Table Québec-régions

Instance privilégiée de consultation et d'échanges du gouvernement avec les régions en matière de développement régional. Composée du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministre responsable de la Capitale-Nationale et des présidents des CRE.

Le Comité des partenaires de la ruralité

Comité appuyant le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la mise en œuvre et le suivi de la Politique nationale de la ruralité. Présidé par le ministre et composé des présidents de l'Association des centres locaux de développement du Québec, de la FQM, de Solidarité rurale du Québec et de l'UMQ.

www.mamrot.gouv.qc.ca



*Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire*

Québec 